

**DECISION N° 08/19/FG/SC  
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la Loi du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière

Vu les articles L.6143-7, R.6143-33 à R.6143-36 et R.6143-38 du Code de la Santé Publique, relatifs à la délégation de signature des Directeurs des établissements publics de santé

Vu l'arrêté de la Directrice Générale du Centre National de Gestion en date du 13 août 2019, nommant Monsieur François GAUTHIEZ Directeur du Centre Hospitalier de BRIVE,

Vu la décision du Directeur en date du 1<sup>er</sup> juillet 2013 portant nomination de Monsieur Sébastien CAMINADE en qualité de Technicien Supérieur Hospitalier au Centre Hospitalier de BRIVE

Vu l'organigramme de la Direction du Centre Hospitalier de BRIVE

**D E C I D E**

**ARTICLE 1**

Après accord du Directeur ou de l'Administrateur de garde, délégation de signature est donnée à :

⇒ Monsieur Sébastien CAMINADE, Technicien Supérieur Hospitalier, en vue de procéder à des dépôts de plainte et des mains courantes auprès des autorités judiciaires.

**ARTICLE 2**

La présente délégation prend effet à compter du 23 septembre 2019. Elle annule et remplace la décision n°18/10/SB/SC en date du 13/05/19.

**ARTICLE 3**

La présente décision sera communiquée au Conseil de Surveillance, transmise sans délai au comptable de l'établissement et publiée sur le site Internet de l'hôpital.

Fait à BRIVE, le 23 septembre 2019

Le Technicien Supérieur Hospitalier,

Sébastien CAMINADE



Le Directeur,

François GAUTHIEZ

